



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 9 juin 2026

Date de la convocation : L'an deux mille vingt-six et le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
03/06/2026
Affichée le 09/06/2026
Membres en exercice : 11 Michel LABORDE, Maire.
Membres présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Présents : M. Michel LABORDE, M. Pascal KHOLLER, Mme Christine VERDEJO, Mme Brigitte BASQUIN, M. Marc ETCHEVERRY, Mme Ornella GALUOFEIOA, M. Vincent CAMBILLARD, M. Christophe LACOSTE, Mme Anne LUGAT, M. Laurent TOUYA
Secrétaire de séance : M. Pascal KHOLLER
Excusée : Mme Ginou LEGAGNOA

Délibération n°20260609 20 : Désignation du représentant au sein de la Commission Locale 'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été créée par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn le 27 avril dernier. Sa composition est fixée à 1 membre par commune, soit 73 membres titulaires.

Il est rappelé que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a pour mission d'évaluer le montant des charges financières liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté de Communes du Nord Est Béarn.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-33,
Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
Vu la délibération n°D-2026-038 du 27 avril 2026 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn,

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la désignation de son représentant titulaire.

Est candidat au poste de titulaire : Pascal KHOLLER

Est élu M. Pascal KHOLLER

Le conseil municipal prend acte de cette désignation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel LABORDE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 9 juin 2026

Date de la convocation : L'an deux mille vingt-six et le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
03/06/2026
Affichée le 03/06/2026
Membres en exercice : 11 Michel LABORDE, Maire.
Membres présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Présents : M. Michel LABORDE, M. Pascal KHOLLER, Mme Christine VERDEJO, Mme Brigitte BASQUIN, M. Marc ETCHEVERRY, Mme Ornella GALUOFEIOA, M. Vincent CAMBILLARD, M. Christophe LACOSTE, Mme Anne LUGAT, M. Laurent TOUYA
Secrétaire de séance : M. Pascal KHOLLER
Excusée : Mme Ginou LEGAGNOA

Délibération n°20260609 21 : Création d'un arrêt de bus

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de créer une aire d'arrêt de bus assortie d'un abribus, quartier DUCHET, situé au sud du centre bourg, limitrophe avec la commune de Monassut-Audiracq.

Un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police a été établi pour cette opération. Il ajoute que la dépense globale par opération a été évaluée à :

- 17 825,00 € HT pour l'aire d'arrêt,
- 10 525,00 € HT pour l'abribus.

Il convient maintenant de solliciter du Département le maximum de subventions possibles pour ce type d'opérations, à savoir la « Dotation au titre des amendes de police pour des aménagements de sécurité ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

- DECIDE - d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,
- de solliciter la subvention « Dotation au titre des amendes de police pour des aménagements de sécurité » du Département pour ce type d'opération,
- PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel LABORDE